

Compte rendu Conseil Municipal du 22/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Présents : 21 - Votants : 21

Présents : SAVIGNON Eric, PAUL Fabienne, DESCOURS Christian, POURCEL Sandrine, GLANDUT Pierre, BOUVIER – RAMBAUD Sylvie, TENA Gilbert, adjoints, CHARLET Mylène, DARBONVILLE Arnaud, LECOUTRE Martial, HUSSON Astrid, GOURDAIN Jean – François, SECOND Ghislaine, GARNIER Philippe, BOUADDI Lina, CAILLAT Jean-Michel, DUPORT Valérie, PERALDI Franck, PORCHEY Marie Luce, GILIBERT Brice, MARILLAT Gaëlle, conseillers municipaux.

Absent excusé : THIVOZ Florian

Secrétaire de séance : CHARLET Mylène

Point 1 – Vie Municipale – Séance à huis clos.

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;
Vu l'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales sur la possibilité de tenir le Conseil municipal en huis clos

Approuvé à l'unanimité

Point 2 – Finances – Approbation compte de gestion 2019

Présenté par Sandrine POURCEL et Frédéric MEUNIER

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes (Fonctionnement et Investissement) de 2019.

Il est établi par le comptable de la Trésorerie et transmis au Maire.

Approuvé à l'unanimité

Point 3 – Finances – Approbation du Compte administratif 2019 et affectation du résultat.

Présenté par Sandrine POURCEL

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes (Fonctionnement et Investissement) de 2019.

Il est établi par l'ordonnateur (Mairie).

	Fonctionnement	Investissement
Résultat clôture 2018	+ 168 135.65	+ 166 804.46
Recettes 2019	2 231 126.82	898 748.18
Dépenses 2019	1 711 636.56	1 403 334.72
Résultat de l'exercice	+ 519 490.26	- 504 586.54
Résultat de clôture 2019	+ 687 625.91	- 337 782.08

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du budget général, ce jour.
Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître, en **section de fonctionnement**, un excédent 2019 de 519 490.26 € et tenant compte d'un résultat antérieur excédentaire reporté de 168 135.65 €, soit **un excédent de clôture de 687 625.91 €**.

Constatant que le compte administratif fait apparaître, en **section d'investissement**, un déficit 2019 de 504 586.54 € et tenant compte d'un résultat antérieur excédentaire reporté de 166 804.46 €, soit un **déficit de clôture de 337 782.08 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'affecter le résultat de fonctionnement comme il suit :

Pour mémoire, prévision budgétaire, virement à la section investissement : 514 761.00 €
Exécution du virement à la section Investissement compte 1068 **Réserves de 467 427.08 €**

Excédent reporté de fonctionnement (**compte 002**) : **220 198.83 €**

En l'absence du Maire, le compte administratif de 2019 et affectation du résultat sont **approuvés à l'unanimité**.

Point 4 – Finances – Vote du Budget primitif 2020.

Après l'approbation du compte administratif 2019 et l'affectation du résultat, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les documents de préparation budgétaire qui se résument ainsi :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2020	
DEPENSES	BP 2020 en €
011 Charges à caractère général	572 077.00
012 Charges de personnel	927 397.00
022 Dépenses imprévues de Fonctionnement	20 000.00
042 Op d'ordre entre section (Dot amortissement)	4 973.13
65 Autres charges gestion courante	211 297.00
66 Charges financières	39 381.00
67 Charges exceptionnelles	46 000.87
68 Dotations aux provisions dépréciation immos	0.00
DEPENSES de l'exercice	1 821 126.00
023 Virement à section Investissement	584 191.00
Total cumulé des DEPENSES	2 405 317.00

RECETTES	BP 2020 en €
013 Atténuation de charges	47 000.17
70 Produits des services	49 509.00
72 Travaux en régie	10 000.00
73 Impôts et taxes	1 028 942.00
74 Dotations et participations	968 174.00
75 Autres produits gestion courante	73 284.00
77 Produits exceptionnels	8 209.00
78 Reprises sur amortissement et provisions	
RECETTES de l'exercice	2 185 118.17
002 Excédent antérieur reporté	220 198.83
Total cumulé des RECETTES	2 405 317.00

BUDGET INVESTISSEMENT 2020 en €			
CHAPITRE		Dépenses	Recettes
COMPTE			
001	Déficit Reporté	337 782.08	
O21	Virement de la section de fonctionnement		584 191.00
O24	Produits des cessions		
O40	opération d'ordre entre sections (amort)		4 973.13
041	Intégration études	3 300.00	3 300.00
10222	FCTVA		138 491.79
10226	Taxe d'aménagement		80 000.00
1068	Réserves		467 427.08
1641	Remboursement de Capital	211 349.92	
1641	emprunt		0.00
165	Cautions mouvements locataires	2 000.00	2 000.00
275	Consignations	3 158.00	
20/21/23	Etudes, Travaux et Acquisitions	917 386.00	
13	Subventions d'Investissement		194 593.00
Totaux		1 474 976.00	1 474 976.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE et ADOPTE ce budget 2020.

Point 5 – Finances – Admission Créances éteintes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

L'admission en créances éteintes éteint définitivement la dette du redevable.

L'admission en créance éteinte de 1 266,95€ et se ventile de la façon suivante :

- Cantine : 552,00€
- Multi-accueil : 478,05€
- Entrée piscine : 236,90€

Approuvé à l'unanimité

Point 6 – Finances – Protocole d'accord de sortie de bail de la Poste.

Suite à la fermeture du bureau de poste au 1^{er} Septembre 2020, un protocole d'accord de sortie de bail a été accordé à La Poste

Une indemnité forfaitaire de 6000€ de pénalités sera versée à la commune.

Approuvé à l'unanimité

Point 7 – Finances – Indemnisation des commerçants sur proposition de la Commission d'indemnisation.

Suite aux travaux de la 1^{ère} tranche de la Grand Rue (Entrée du village côté Viriville jusqu'à la Rue Des Chênes), une Commission d'indemnisation a été créée le 13/11/2019 (del n° 2019111344)

Rappel de sa composition :

Membres à voix délibérative :

- Le président Monsieur GIVORD Pierre-Yves représentant du Tribunal Administratif de Grenoble, conformément au courrier du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 24 octobre 2019,
- Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Monsieur COLEON Jean-Paul,
- Les représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Monsieur PATRONCINI Pierre, membre titulaire et Monsieur DOUILLET Joël, membre suppléant
- Monsieur Éric SAVIGNON Maire de la commune de St Siméon de Bressieux ou son représentant,
- Madame TAMBURINI Elisabeth, représentante des commerçants,
- Le Président du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) de Bièvre Isère, Monsieur JOLLY Romain ou son représentant.

Membre à voix consultative :

Monsieur, Jean -Pierre PERROUD, représentant du service économique de Bièvre-Isère

A la demande du président était présent 1 représentant d'Alpes Etudes en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Maxime VALLET en charge de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

5 dossiers ont été étudiés par la Commission :

- Les Arcanes Fleuries
- Emaille Boulangerie
- SARL Simian
- Tamburini
- Chambaran Auto Ecole

Critères retenus :

- Situé dans la zone des travaux
- Accessibilité piéton

Calcul de l'indemnisation :

- Evolution de du Chiffre d'affaire entre juillet 2018 à mi-mai 2019 / aux années antérieures
- Prise en compte du taux de marge brut

Sur 5 dossiers 2 répondent aux critères.

- SARL Simian. Indemnisation proposée : 13 680€
- Emaille Boulangerie. Indemnisation proposée : 25 000€

Une convention sera envoyée aux 2 commerçants retenus par la commission d'indemnisation.

Indemnisation approuvée à la majorité.

Vote : 20 pour et 1 abstention.

Point 8 – Vie Municipale – Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal propose une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) pour la transmettre à la Direction des Finances Publiques.

Point 9 – Vie Municipale – Charte de fonctionnement des commissions extra communales

Les commissions extra-municipales qui ont un rôle consultatif ont pour objectifs :

- d'associer les citoyens à la vie de la commune, et de favoriser la concertation avec les élus. Cette démarche participative permet aux membres d'émettre des idées, de formuler des avis, de se documenter et de participer à la réalisation de projets d'intérêt général.
- de faire appel aux compétences des habitants, pour faire vivre Saint Siméon de Bressieux en donnant la parole aux citoyens. L'écoute et le respect des uns et des autres sont indispensables à la tenue d'échanges sereins et constructifs, où chacun pourra s'exprimer.

Chaque commission est composée de 10 membres au maximum, résidant à Saint Siméon de Bressieux, regroupant des habitants, des représentants d'associations de Saint Siméon de Bressieux et des élus.

Des personnalités extérieures peuvent être invitées à titre d'expert.

La durée de leur mandat est déterminée dès le début du fonctionnement de la commission. Elle expire au plus tard à la fin du mandat des élus du Conseil municipal.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions mais peut se faire représenter par le vice-président (élu chargé de la coordination de la commission).

Chaque membre de commission extra-municipale est tenu individuellement à l'obligation de réserve, et ne peut en aucun cas communiquer sur les travaux de la commission à l'extérieur sans autorisation du Maire ou du vice-président de la commission.

En cas de non respect de cette obligation, le Conseil municipal pourra décider de son exclusion.

Approuvé à l'unanimité

Point 10 – Vie Municipale – Désignation des membres aux commissions communautaires

Comme convenu lors du conseil communautaire du 10 juillet 2020, les conseillers communautaires ont adopté la création de 9 commissions thématiques.

Celles-ci sont chargées de formuler des propositions et d'apporter des avis ou des questions, en vue de préparer les décisions du Bureau et du Conseil Communautaire.

Elles sont animées par les Vice-présidents ou Conseillers Communautaires spéciaux/délégués en charge de leur domaine respectif de délégation et mandatées aux pouvoirs décisionnels.

Elles ont un caractère permanent.

Chaque commune désigne un représentant pour siéger dans chacune de ces commissions.

Voici les représentants pour la commune de Saint Siméon de Bressieux :

	COMMISSIONS	NOM	Prénom
1	Economie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, ESS (Economie Sociale et Solidaire - Volet Economie)	DARBONVILLE	Arnaud
2	Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation	POURCEL	Sandrine
3	Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement,	SAVIGNON	Eric
4	Transition Ecologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité	DESCOURS	Christian
5	Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire - Volet Social)	PORCHEY	Marie-Luce
6	Culture, Lecture Publique, Festivals	BOUVIER-RAMBAUD	Sylvie
7	Sports, Equipements Sportifs et Vie Associative	THIVOZ	Florian
8	Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Ecogestes	GOURDAIN	Jean-François
9	Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information	PAUL	Fabienne

Accepté à l'unanimité

Point 11 – Vie Municipale – Elections des membres du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal

La liste des candidats est la suivante :

- Fabienne PAUL
- Ghislaine SECOND
- Marie Luce PORCHEY
- Valérie DUPORT
- Martial LECOUTRE
- Astrid GOTTLING

Approuvé à l'unanimité

Point 12 – Vie Municipale – Représentant au Comité Bassin su Syndicat Isérois de Rivières Rhône aval. (SIRRA)

Le SIRRA comprend des délégués des communautés de communes des Collines du Nord Dauphiné, de Bièvre Est, d'Entre Bièvre et Rhône et de Bièvre Isère, de la communauté d'agglomération de Vienne Condrieu ainsi que du département de l'Isère.

Le rôle du représentant est de discuter des projets et actions réalisés sur la commune mais aussi d'informer le SIRRA des besoins identifiés.

Le Maire propose de nommer :
- DESCOURS Christian

Il pourra être secondé dans sa tâche par

- Jean-François GOURDAIN
- Astrid GÖTTLING

Approuvé à l'unanimité

Point 13 - Ressources Humaines – Création et Suppression de Poste.

Suite au départ à la retraite de Mme Eliane MOUCHETANT-ROSTAING, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents.

Proposition :

- **création** d'un poste d'adjoint technique à temps plein
- suppression d'un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à 26 h

Approuvé à l'unanimité

Fin de la séance : 22h45